



4ème réunion du Comité Économique, Éthique et Social du HCB, 22 septembre 2015

Ministère de l'Environnement, 244 boulevard Saint –Germain, 75007 Paris

Procès - Verbal

1. Rappel de l'ordre du jour

Matinée :

- Introduction de la séance, récapitulatif des saisines présentes et à venir du Comité et des groupes de travail mis en place
- Présentation par ses auteurs du rapport réalisé pour le HCB et intitulé "Proposition d'un cadre méthodologique pour l'évaluation socio-économique des PGM"
- Discussion des propositions issues du groupe *ad hoc* sur l'organisation de l'appui à l'analyse socio-économique au HCB

Après -midi :

- Présentation par ses auteurs du rapport réalisé pour le HCB et intitulé "Éthique générale et évaluation des technologies nouvelles"
- Discussion des propositions issues du groupe de travail sur l'organisation de la réflexion éthique au HCB

2. Membres présents, représentés et invités

Membres :

Présents : Sandrine Barrey, Elisabeth Blesbois, Bénédicte Bonzi, Laurent Bourdil, Estelle Brosset, Daniel Cheron, Patrick De Kochko, Céline Duroc (le matin), Daniel Evain, Sophie Fonquernie, Anaïs Fourest, Patrick Gaudray, Jean-Christophe Gouache, Jean-Luc Juthier, Selim Louafi, François Lucas, Pierre Medevielle Birgit Müller, Dominique Olivier (le matin), Marc Peyronnard, Gérard Schrepfer, Egizio Valceschini, Sarah Vanuxem, Bernard Verdier.

Excusés : Serge Boarini, , Arnaud Faucon, Jacques Lechenet, Anne Legentil, Anne-Yvonne Le Dain, René Mazars, Jean-Marie Sirvins (pouvoir à Daniel Evain).

Membres du comité scientifique (CS) du HCB invités : Yves Bertheau, Pascal Boireau (après-midi), Michel Renard.

Pour le HCB :

Claude Gilbert (président du Comité économique, éthique et social), Sylvie Guichoux-Clément (déléguée à l'expertise socio-économique), Martin Rémondet (responsable scientifique en charge des questions économiques, éthiques et sociales et des relations avec les parties prenantes).

Invités :

Le matin : Philippe Baret, Jean-Pierre Butault, Marion Desquilbet, Roger Le Guen.

L'après-midi : Nicolas Boulleau, Léo Coutellec, Frédéric Jacquemart, Anne-Françoise Schmid.

3. Déroulement de la séance

- Matinée :

1.-Introduction de séance et rappel des principales saisines

Les différentes saisines ainsi que les principaux travaux sont évoqués par Claude Gilbert.

Deux notes ont été transmises par le HCB au groupe de personnalités (dont François Houllier) en charge de la **mission « Agriculture et Innovation 2025 »**. La première, issue d'un groupe de travail mixte CS – CEES, porte sur les essais au champ de PGM. La seconde, constituée d'un document produit par le CS et de deux contributions émanant de plusieurs organisations représentées au sein du CEES, porte sur les nouvelles technologies de modification des génomes.

Ces deux thématiques feront l'objet d'un travail plus approfondi et d'un avis du HCB dans les mois qui viennent ; Claude Gilbert propose que les notes intermédiaires transmises à Fr. Houllier soient présentées et discutées lors de la séance du CEES du 10 novembre.

Plusieurs membres font état de leur désaccord concernant la note remise à François Houllier sur les essais au champ et soulignent les questions soulevées par ce travail. Le fait que des membres de l'INRA répondent à une question posée par l'INRA leur apparaît comme un conflit d'intérêts. Daniel Evain (FNAB) a souhaité s'exprimer sur les problèmes rencontrés au sein groupe de travail sur les essais en plein champ, et notamment les équilibres au sein du groupe de travail commun au CS et au CEES mis en œuvre dans le cadre de cette réflexion. Cette question n'apparaissant pas à l'ordre du jour et Daniel Evain persistant à vouloir aborder le sujet, Claude Gilbert (président du CEES) interrompt brièvement la séance.

La **saisine relative à l'évaluation socio-économique des PGM**, en lien avec la récente directive (UE)2015/412, devrait être transmise sous peu au HCB. Un rapide point à ce sujet est fait par

Martin Rémondet. Il est signalé que les autorités françaises ont d'ores et déjà fait parvenir à la Commission européenne et aux entreprises concernées leur souhait de ne pas voir cultiver sur le territoire national 9 maïs GM déjà autorisés (Mon810 de Monsanto) ou en cours d'évaluation. La réponse des entreprises concernées est attendue fin octobre.

La saisine relative aux variétés rendues tolérantes aux herbicides n'a pas été transmise au HCB, qui ne dispose pas pour le moment d'informations complémentaires sur ce point.

Les **groupes de travail** du CEES relatifs aux thérapies géniques et aux recommandations génériques vont être mis en place dans les semaines qui viennent. Le Bureau du HCB a acté la composition de ces groupes lors de sa réunion du 3 septembre 2015 (voir le relevé de décisions qui vous a été transmis par J. Busutill).

Un bref point est fait sur les **évolutions au sein de l'équipe du HCB** : départ de David Caffier, arrivée de Marion Pillot pour un appui ponctuel sur les recommandations génériques, arrivée prévue d'un nouveau collaborateur reprenant les attributions de David Caffier (notamment la veille scientifique et le Fil d'actualités).

2. Présentation du rapport réalisé pour le HCB et intitulé "Proposition d'un cadre méthodologique pour l'évaluation socio-économique des PGM" par ses auteurs

Intervenants : Philippe Baret, Jean-Pierre Butault, Marion Desquilbet en présence de Roger Le Guen

Les auteurs présentent leur travail, qui comprend un historique de l'émergence de l'évaluation socio-économique des PGM en Europe, ainsi qu'une proposition de cadre méthodologique, fondée sur une approche centrée sur les problèmes agronomiques et la mise en perspective des différents outils (dont les plantes GM) susceptibles d'y répondre. La qualité du travail réalisé par les auteurs est saluée en séance.

Bénédicte Bonzi (Les Amis de la Terre) déplore que les auteurs n'aient pas pris en compte les rapports de son organisation sur les conséquences socio-économiques des OGM dans le monde et regrette que ce point n'ait pas été discuté avec les rédacteurs de ce rapport.

3. Présentation et discussion des propositions issues du groupe *ad hoc* sur l'organisation pour conduire l'expertise socio-économique au HCB

Sylvie Guichoux-Clément présente les résultats des travaux sur lesquels s'est accordé l'ensemble des membres du groupe *ad hoc* qu'elle a animé (Sandrine Barrey, Patrick de Kochko, Claude Gilbert, Jean-Christophe Gouache, Christine Noiville, Egizio Valceschini) et le Bureau.

Pour ce qui concerne l'ancien dispositif, un certain nombre de travaux sont encore en cours sous l'égide de la Cellule d'appui à l'analyse socio-économique (CAASE) issue du 1^{er} mandat du HCB : un travail sociologique sur la perception des PGM par les agriculteurs nord-américains, mené en partenariat avec l'ESA d'Angers ; un travail sur les différentes formes de culture du maïs sur le territoire français, mené en partenariat avec une équipe de l'INRA de Grignon. Au terme de ces travaux, il sera mis fin aux activités de la CAASE.

Les experts de cette cellule pourront ensuite, en fonction des demandes, être sollicités dans le cadre du nouveau dispositif proposé en matière d'analyse socio-économique.

Il est proposé un dispositif animé par la déléguée à l'expertise socio-économique (Sylvie Guichoux-Clément), en lien avec un petit cercle de personnes compétentes principalement issues du CEES et s'appuyant sur un réseau plus large de contacts compétents dans les différentes disciplines et thématiques concernées.

Différentes remarques sont soulevées dont deux, principalement : le terme de « petit cercle » n'apparaît pas adapté et doit être remplacé (par exemple par « groupe d'appui » ou tout terme équivalent) ; un débat s'engage sur le fait de savoir si le « groupe d'appui » devait être composé exclusivement de membres du CEES ou s'il serait pertinent d'y intégrer des personnalités extérieures. Certains membres du CEES expliquent l'intérêt de rester ouvert sur l'ensemble des compétences qui ne se trouvent pas nécessairement toutes au sein du CEES, tandis que d'autres membres du CEES se déclarent en faveur d'un groupe constitué uniquement de membres du comité, ce groupe ayant vocation à aider la déléguée à l'analyse socio-économique à faire le lien avec un réseau élargi de contacts. Après l'exposé des différents arguments, cette dernière option est privilégiée.

Les discussions portent également sur le mode de rémunération des experts extérieurs, sur le statut et la diffusion de leurs contributions. Il est notamment précisé que les travaux des experts n'engagent, dans tous les cas, que leurs auteurs, et non les comités et que les membres du CEES pourront, s'ils le souhaitent, faire figurer des remarques en fin de document.

Les évolutions du règlement intérieur du HCB qui accompagneront cette refonte de l'appui à l'analyse socio-économique sont présentées.

- **Après-midi :**

4. Présentation par ses auteurs du rapport réalisé pour le HCB et intitulé "Éthique générale et évaluation des technologies nouvelles"

Intervenants : Nicolas Boulleau, Léo Coutellec, Patrick Gaudray, Frédéric Jacquemart, Anne-Françoise Schmid

Martin Rémondet présente rapidement l'organisation des travaux sur l'éthique lors du premier mandat du HCB (dont sont issues les réflexions présentées).

Les auteurs présentent les principaux développements de leurs travaux, qui relèvent d'une « éthique générale » et entendent notamment expliciter les *a priori* culturels qui président à l'évaluation des technologies nouvelles. Cet exposé a permis d'ouvrir un débat riche en séance.

5. Discussion des propositions issues du groupe de travail sur l'organisation de la réflexion éthique au HCB

Les conclusions du groupe de travail *ad hoc* sur l'organisation de la réflexion éthique, correspondant aux orientations déjà indiquées par Patrick Gaudray (CCNE, rapporteur du GT) lors de la séance du 19 mai, sont rappelées par Pascal Boireau (membre du CS du HCB), référent de ce groupe avec Birgit Müller (Les Amis de la Terre) : un groupe éthique composé de membres du

CEES et recourant à des spécialistes de l'éthique extérieurs au HCB de façon ponctuelle ; le souhait de développer une réflexion éthique en prise directe avec les travaux du CEES.

Frédéric Jacquemart souhaite quant à lui poursuivre son travail dans une configuration semblable à celle mise en œuvre lors du premier mandat, et avec les mêmes collaborateurs.

Certains membres du CEES font état de la difficulté qu'ils voient à articuler les arguments développés dans le rapport issu du premier mandat et le travail qu'est censé effectuer le CEES sur les saisines qui lui sont soumises.

Il est constaté que ces deux modalités d'organisation et de « cadrage » de la réflexion éthique ne sont guère compatibles et que la proposition de Fr. Jacquemart apparaît difficile à inscrire dans la proposition développée par le groupe *ad hoc*.

Jean-Christophe Gouache (UFS) souligne que quel que soit l'intérêt de la poursuite de ce travail sur l'éthique générale, il devrait se poursuivre dans un cadre à définir, mais qui ne peut être celui du HCB. Celui-ci n'a pas vocation à servir de tribune à ces travaux généralistes. Le HCB doit traiter de l'éthique appliquée aux biotechnologies, en particulier dans le cadre des dossiers et des saisines soumises au Comité.

A l'inverse, plusieurs membres du CEES affirment avoir pris la mesure de la complexité de l'éthique générale et de l'intérêt d'une telle réflexion dans le cadre du HCB. Ils soulignent l'apport important que constitue le travail réalisé lors du premier mandat et souhaitent que l'ensemble de ses auteurs soient intégrés dans le groupe de travail sur l'éthique devant être mis en place.

Birgit Müller (Les Amis de la Terre, membre du groupe *ad hoc* sur l'éthique) insiste sur le fait que les membres du CEES sont nommés pour représenter leurs organisations respectives et devraient dès lors de participer à la réflexion sur l'éthique non pas à titre individuel comme certains membres du GT le préconisaient, mais en tant que représentants d'une organisation développant une réflexion éthique propre et de nature collective.

Daniel Evain (FNAB) intervient pour demander que seuls les membres du CEES (et non les membres du CS) puissent faire partie du groupe de réflexion sur l'éthique puisque cette réflexion relève des attributions du seul CEES.

Nota Bene :

Ce procès-verbal n'a pas été validé par « Les Amis de la terre », pour les raisons suivantes :

Concernant le déroulement de la séance, et l'interruption de cette dernière, les Amis de la Terre insistent sur le fait que la parole n'a pas été donnée à Daniel Evain, il n'a donc pas "persisté à vouloir aborder un sujet", puisque personne n'a pu savoir sur quoi il voulait réagir par rapport à un sujet abordé par le Président en séance.

Ensuite, Birgit Müller a insisté sur le fait que les membres qui ont participé au groupe ont été sollicités au sein du groupe à s'exprimer en tant que personne alors qu'ils représentent des organisations ayant des positions éthiques. Ainsi cette sollicitation particulière a orienté le travail

mené par le groupe et est, de plus, non conforme à l'esprit de la loi, ce qu'elle a regretté. Birgit Müller a donc émis le souhait pour la poursuite des travaux d'une réflexion éthique qui puisse être de nature collective et conforme à la mission de représentation qu'ont les individus au sein du HCB.